



## **1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER**

**N° 2017/O1/013**

**REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI, Conseillère Exécutive,  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI**

**NON INSCRIT**

**OBJET : La situation de la formation professionnelle.**

Monsieur le Conseiller,

Vous le savez, l'éducation et la formation sont au cœur de notre projet et de nombreux chantiers sont ouverts depuis le début de cette mandature dans ces domaines. Je mène, plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan de formation, une évaluation de l'ensemble des dispositifs du secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi qu'une concertation visant à améliorer la nécessaire adéquation entre les besoins des entreprises et l'appareil de formation. Dans le but de faciliter l'insertion des publics et accompagner les secteurs économiques stratégiques pour le développement de notre île.

Concernant la 1<sup>ère</sup> partie de votre question, les travailleurs détachés, nous avons déjà eu à nous prononcer à plusieurs reprises sur cette question dans cet hémicycle. L'ADEC, et le président de l'OTC, travaillent actuellement sur la révision de la charte de la commande publique, afin d'y inclure un certain nombre de mesures. Par ailleurs, sous l'égide du Président de l'assemblée de Corse, les socio-professionnels se sont réunis dès le 29 mars 2016 ; ces travaux qui se poursuivent depuis lors devront aboutir avant l'été à la signature d'une Charte pour l'emploi local.

Pour revenir au cœur de votre question nous sommes effectivement très engagés dans le secteur de la formation professionnelle dans un contexte économique tendu comme chacun le sait. Nous devons par notre action :

- élever le niveau de qualification,
- favoriser la construction de parcours individualisés et ne pas se contenter de plans de formation figés ne correspondant pas aux attentes des publics et aux besoins des entreprises,
- favoriser une insertion professionnelle durable des publics de faible niveau,
- ainsi qu'offrir des réponses « qualifiantes » correspondant là aussi aux besoins conjoncturels et structurels de notre économie.

Nous mettons en place des actions de formations complémentaires de celles des différents partenaires après consultation des branches professionnelles et des OPCA.

Nos services travaillent à renforcer l'adéquation entreprise / plan de formation et lien emploi / formation. Adéquations qui peuvent paraître des évidences mais qui dans la réalité ne sont pas suffisamment opérantes.

Sachez enfin, qu'en tant que cheffe de file, notre collectivité, en partenariat avec les autres financeurs, mène actuellement une démarche de référencement des organismes de formation qui permettra de s'assurer de la qualité de la prestation.

Je rappelais en préambule les travaux que nous avons initiés avec l'ensemble de nos partenaires, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de formation et d'orientation qui vous sera présenté dans quelques semaines, ces travaux devront permettre plus particulièrement et dans le cadre qui vous préoccupe, d'organiser l'orientation des publics en lien étroit avec l'ensemble du réseau (Pôle Emploi, Missions Locales, CAP Emploi...), de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi en travaillant notamment à l'implication du monde économique dans les processus de formation, de réduire les freins à la formation. Il s'agit de rendre l'appareil de formation plus souple en facilitant et en améliorant la remontée des besoins des différents secteurs de l'économie. Nous voulons par cette coordination et l'ensemble des dispositifs que nous mettons en place, en coordination également avec le « pattu impiegu » nous doter d'outils efficaces de lutte contre la précarité de l'emploi et le chômage qui frappent de trop nombreux corses aujourd'hui.

Les défis sont nombreux dans ce domaine mais sachez, Monsieur le Conseiller, que nous sommes déterminés à les relever.

Je vous remercie.